

**APPEL D'OFFRES**  
**Vente de surplus d'actifs**  
**VPC-STP-VA-20250430-02**

**PROJET :** La VILLE DE PORT-CARTIER sollicite des offres pour l'achat et l'enlèvement de biens faisant partie d'un surplus d'actifs et plus amplement détaillés dans les documents d'appel d'offres.

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES :** Les personnes intéressées à soumissionner peuvent obtenir copie de l'ensemble des documents d'appel d'offres, comprenant notamment les formules de soumission, du lundi au jeudi inclusivement, entre 7 h 30 et 16 h 30 (fermeture de 12 h à 12 h 30), à compter du mercredi 25 juin 2025 en s'adressant au

**SERVICE DU GREFFE – VILLE DE PORT-CARTIER**  
HÔTEL DE VILLE  
40, avenue Parent, Port-Cartier (Québec) G5B 2G5  
Téléphone : 418 766-2399 / Courriel : [greffe@villeport-cartier.com](mailto:greffe@villeport-cartier.com).

**EXAMEN DES BIENS :** Seuls les soumissionnaires inscrits à la liste de distribution des devis, auprès du Service du greffe, pourront procéder à l'examen des biens inscrits en appel d'offres, la date de l'examen des biens étant précisée aux documents d'appel d'offres.

**RÉCEPTION DES SOUMISSIONS :** Les soumissions devront respecter les spécifications prévues auxdits documents d'appel d'offres et parvenir au Service du greffe, à l'adresse mentionnée ci-dessus, avant l'heure indiquée à la date limite ci-après fixée pour la clôture des soumissions.

**CLÔTURE DES SOUMISSIONS :** Les soumissions seront reçues au plus tard le **9 juillet 2025, à 10 h 30**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement à cette même date et à cette même heure, dans la salle RC-12 située à l'hôtel de ville, à l'adresse précitée, en présence des personnes intéressées.

**INFORMATIONS :** Pour toute information supplémentaire, communiquez avec **M. Peter ILISITUK** du Service des travaux publics au [peterilisituk@villeport-cartier.com](mailto:peterilisituk@villeport-cartier.com).

La VILLE DE PORT-CARTIER se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

**DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.**

La greffière,  
  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ